

# MICRO ART AD 50

VERNIS DE POLYURÉTHANE TRANSPARENT AVEC FINITION MATE SATINÉE

## 1. DESCRIPTION

*MICRO ART AD 50* est un produit à base de dispersions aqueuses de polyuréthane modifié.

*MICRO ART AD 50* permet d'obtenir un film doté d'excellentes caractéristiques de transparence, de dureté, de résistance à l'eau et aux agents chimiques, d'une bonne adhérence et d'une bonne résistance aux UV sans jaunissement.

Le vernis de polyuréthane est constitué de deux composants pré-dosés : *MICRO ART AD 50 Componente (Composant) A* - vernis et *MICRO ART AD 50 Componente (Composant) B* - durcisseur.

## 2. DOMAINE D'UTILISATION

*MICRO ART AD 50* s'utilise sur des surfaces verticales ou horizontales, intérieures ou extérieures, et sert à protéger les surfaces décoratives, pour prolonger leur durabilité et simplifier les opérations de maintenance. Le vernis de polyuréthane *MICRO ART AD 50* doit toujours être appliqué sur les revêtements de sol ou les zones d'usure élevée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

*MICRO ART AD 50* est utilisé comme protecteur de surface dans le système *MICRO ART*. Il pourra avoir la même fonction pour les sols décoratifs, de type *SCALA DECOR*, ainsi que sur des éléments architecturaux réalisés avec *BETÃO-S ESTRUTURAL BRANCO* et *BETÃO-S ESTRUTURAL CINZA*.

*MICRO ART AD 50* peut être appliqué sur des supports à base de ciment, ou des éléments en pierre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

## 3. CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	VALEUR
Aspect	Liquide incolore, finition brillante
Densité	1,05 ± 0,002 kg/m <sup>3</sup>
Consommation moyenne théorique <sup>(1)</sup>	12 m <sup>2</sup> /l/couche
Temps de séchage	8 à 12 h <sup>(2)</sup>
Composés organiques volatils Directive 2004/42/CE DL n° 181/2006	Valeur limite de l'UE pour ce produit (cat A/j) :140 g/l 2010 ; le produit contient au maximum 115 g/l

<sup>(1)</sup> Les valeurs sont théoriques et n'incluent pas les éventuelles consommations supplémentaires dues à la porosité du support, au profil de la surface, à la variation de nivellement, etc.

<sup>(2)</sup> Ces valeurs requièrent des conditions constantes d'humidité de l'air (max. 70 %) et de température (23 °C).

# MICRO ART AD 50

VERNIS DE POLYURÉTHANE TRANSPARENT AVEC FINITION MATE SATINÉE

## 4. APPLICATION

### a) Préparation des supports

Les supports doivent être propres, secs, sans traces de poussières, d'huiles de décoffrage, d'efflorescences et/ou de toute autre matière pouvant affecter l'adhérence. La résistance à la traction du support où il est appliqué ne doit pas être inférieure à 1,5 N/mm<sup>2</sup>.

Il faut procéder à un nettoyage adéquat et éliminer toute la matière détachée et/ou friable, de préférence par aspiration industrielle.

Pour une plus grande durabilité de la solution et une meilleure application du vernis, les surfaces devront être traitées au préalable avec un isolant polyuréthane de surface, **MICRO ART AD 92**, qui doit être complètement sec avant l'application du vernis **MICRO ART AD 50**.

Concernant les applications sur d'autres supports, nous vous conseillons de prendre contact avec notre Service Technique.

### b) Préparation du mélange

Avant de mélanger, agiter mécaniquement le **MICRO ART AD 50 Componente A** à l'aide d'un malaxeur électrique à faible rotation (300 ≈ rpm). Ajouter ensuite l'ensemble du **MICRO ART AD 50 Componente B** au **MICRO ART AD 50 Componente A** et mélanger en continu pendant environ 3 minutes jusqu'à obtenir un mélange homogène.

### c) Application

**MICRO ART AD 50** est appliqué en 2 ou 3 couches, à l'aide d'un rouleau à poils courts ou par pulvérisation.

**MICRO ART AD 50** doit être étalé de manière uniforme en couches croisées. Afin d'obtenir une finition sans « coutures », il faut réaliser les superpositions entre zones d'application encore fraîches. Au cours de l'application, il faut veiller à l'uniformité de la consommation.

Cette procédure d'application doit s'effectuer dans le temps de vie utile du mélange (pot life) et le plus rapidement possible, en fonction de la température : 20 minutes (25 °C) ; 30 minutes (10 °C).

La fin du temps de vie utile (*pot life*) ne peut être décelée ni par sa manipulation ni par sa maniabilité, raison pour laquelle il est essentiel de respecter les temps stipulés.

L'intervalle de séchage entre couches est de 12 h, mais peut varier en fonction des conditions atmosphériques. Après séchage de chaque couche, procéder au polissage de la surface et il est conseillé d'utiliser du papier abrasif de grain 280. Il faut ensuite procéder à l'élimination des poussières après le ponçage.

Après application, il faut laver tous les outils et les équipements à l'eau. Après durcissement, le vernis polyuréthane ne pourra être ôté que mécaniquement.

Pendant la cure du produit, il faut favoriser la ventilation de la zone d'application afin d'éliminer l'excès d'humidité.

# MICRO ART AD 50

VERNIS DE POLYURÉTHANE TRANSPARENT AVEC FINITION MATE SATINÉE

## d) Restrictions

Le rendement de **MICRO ART AD 50** doit être respecté conformément à l'indication précédente. Des consommations inférieures peuvent causer des traces de rouleau, des différences d'éclat et des surfaces irrégulières.

Le vernis de polyuréthane ne doit pas être appliqué à des températures ambiantes et de support inférieures à 10 °C, supérieures à 30 °C ou avec des humidités relatives supérieures à 70 %.

Au cas où la température serait inférieure à 10 °C et l'humidité relative supérieure à 70 %, la cure sera plus lente, soit un temps de séchage plus long.

Le vernis de polyuréthane doit être protégé de l'action de l'humidité, de la condensation et de l'eau pendant au moins 7 jours (à 20 °C).

Pour les applications intérieures, les espaces doivent être ventilés.

## e) Conseils supplémentaires

- Aucun produit/mélange ayant dépassé sa durée limite d'utilisation ne peut être appliqué ;
- **MICRO ART AD 50 componente A** et **MICRO ART AD 50 Componente B** ne peuvent, en aucune circonstance, être utilisés séparément. Le mélange doit avoir été fait avec la totalité des composants ;
- N'ajouter aucun autre produit à **MICRO ART AD 50**. Il doit être appliqué selon les instructions indiquées sur les emballages d'origine.

## f) Maintenance

Le système **MICRO ART** doit être appliqué en phase finale d'un ouvrage neuf ou lors de la dernière étape de travaux de réhabilitation. Dans le cas des sols, une fois que toutes les couches du système ont été appliquées, ils ne peuvent pas être foulés durant les 72 premières heures.

Il est même conseillé de l'interdire durant la première semaine. De plus, il est recommandé de :

- Ne pas laver le système à l'eau pendant la première semaine, parce qu'il est possible qu'il y ait encore quelques pores ouverts en mesure d'absorber l'eau ;
- Ne pas rayer le sol avec des meubles ou autres objets ;
- La température ambiante et l'humidité relative de l'air du lieu d'application du système doivent être constantes et conformes aux valeurs normales d'habitabilité ;
- Protéger l'ensemble du système à l'aide de cartons ou de papier.

Afin que la surface conserve son apparence, il est nécessaire de préparer un plan de maintenance approprié utilisant des détergents à pH neutre et un équipement de nettoyage non abrasif. Tout écoulement devra être immédiatement éliminé.

La lecture de la notice de maintenance du système **MICRO ART** est recommandée.

# MICRO ART AD 50

VERNIS DE POLYURÉTHANE TRANSPARENT AVEC FINITION MATE SATINÉE

## 5. EMBALLAGE ET STOCKAGE

### Emballage

**MICRO ART AD 50** Composante A - Seaux de 1 litre et 5 litres ; **MICRO ART AD 50** Composante B - Seaux de 0,1 litre et 0,5 litre.

### Stockage

12 mois pour autant que les conditions d'emballage et de stockage d'origine restent inchangés à l'abri de températures extrêmes et humidité.

## 6. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

(NE DISPENSE PAS LA CONSULTATION DE LA FICHE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT)

- Peut provoquer une réaction sensible en contact avec la peau ;
- Éviter le contact avec la peau et les yeux ;
- Utiliser des vêtements de protection et des gants adéquats ;
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau abondante et consulter un spécialiste ;
- Tenir hors de portée des enfants ;
- Valeur limite de l'UE pour ce produit (Cat A/j) : 140 g/l (2010). Ce produit contient un maximum de 115 g/l COV, conformément à la directive 2004 /42/CE.

*Étant donné que les conditions d'application de nos produits sont hors de notre portée nous ne sommes pas responsables par son utilisation incorrecte. Il appartient à notre client de s'informer sur l'adaptation du produit à l'usage désiré. Dans tous les cas, notre responsabilité se limite à la valeur de la marchandise fournie. L'information de la présente fiche peut être remplacée sans avis au préalable. En cas de doute et pour toutes informations complémentaires il est recommandé le contact de nos services techniques.*

Révision de Janvier 2020  
FT.05007.02 FR